

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Vente aux enchères forcée d'immeubles
Date de publication: SHAB, KABVS 14.02.2025
Visible par le public jusqu'au: 14.02.2030
Numéro de publication: KK08-0000000964

Entité de publication
Offices des faillites du Valais central, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères forcée d'immeubles Pierre ROSSINI, succession répudiée

Débiteurs:

Pierre ROSSINI
Date de naissance: 11.10.1958
Date de décès: 18.02.2023
Dernier domicile connu:
Pont 40
1963 Vétroz

Objets vendus aux enchères:

Commune de Nendaz:
Part de copropriété de 10/76ème de la parcelle n°264, plan n°5, nom local: Les Crêtes du Cerisier, surface totale: 460m², parking: 460m².
Il est situé à Chemin des Crêtes 41, 1997 Haute-Nendaz.
Estimation de la part: CHF 20'000.00.

Vente aux enchères

Le 20.03.2025 à 14:00 heure, à l'Office des faillites du Valais Central, salle de conférence, Route de la Piscine 10, 1950 Sion

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif, le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés, au bureau de l'Office des faillites du Valais central dès le 05.03.2025.

Les informations sur la vente aux enchères peuvent être consultés sur le site internet des Offices des poursuites et Faillites du canton du Valais à l'adresse <https://www.vs.ch/web/spf/encheres>.

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'état civil, et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du commerce.

Montant à payer à l'enchère: CHF 2'500.00 représentant un acompte de CHF 2'000.00 et une avance de frais de CHF 500.00 sur les émoluments et débours de l'Office.

Possibilité de paiement:

1) à l'enchère: en espèce ou par garantie bancaire irrévocable et illimitée dans le temps.

Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

2) avant l'enchère: par consignation du montant total de CHF 2'500.00 sur le compte

IBAN CH74 0900 0000 1588 1992 1 de l'Office des faillites du Valais central. Le solde du prix de vente doit être payé dans le mois avec intérêts à 5% dès le jour de la vente.

Début du délai: 05.03.2025

Fin du délai: 17.03.2025

Point de contact:

Offices des faillites du Valais central

Rue de la Piscine 10

1950 Sion